

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 septembre 2009

Conseillers en fonction : **10**

Conseillers présents : **9**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

SEANCE du 11 septembre 2009.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Patrick GRESSER, Philippe KLEIN, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés: Christian HUBER

Objet : Approbation du classement des voies communales.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 et du 21 juillet 2005 relative au Code de la Voirie Routière, notamment son article L. 141-3,

Vu l'ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales, notamment l'article 2

DECIDE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, d'approuver le classement dans le domaine public des voies communales.

A) Voies communales à caractère de chemins

Chemin vers Neugartheim : 238 m devenu Rue du Kochersberg

Chemin vers Hohengoelt : sans changement

B) Voies communales à caractère de rues

Rues sans changement

- 1 Rue du Bitzen
- 2 Rue de l'Ecole
- 4 Rue de la Fontaine
- 6 Rue du Goeftberg

Rues rallongées

- 3 Rue de l'Eglise + 25 m
- 5 Rue du Fromberg + 70 m
- 7 Rue des Prés + 195 m

Rues nouvelles

- 8 Rue du Berger longueur 25 m
- 9 Rue Abendmarkt longueur 130 m
- 10 Rue du Kochersberg longueur 238 m
- 11 Rue du Kalkhof longueur 270 m
- 12 Rue des Vignes longueur 88 m
- 13 Rue des Vergers longueur 67 m
- 14 Allée des Jardins longueur 73 m

C) Voies communales à caractère de place

Sans changement

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 11 septembre 2009.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 14 septembre 2009

Le Maire,
Alain NORTH